

Conseil Syndical du 22 septembre 2020

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Philippe BALIN, Jean-Claude BENNERY, Gérard DENIS, Christophe DUPON, Denis FOURNIER, Fernand GOURLOT, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Jack NIOCHE, Olivier NIOCHE, Stéphanie RAMETTE, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Sandrine LEROUGE (Olivet), Raphaël RAMETTE (St Pryvé), Didier CHATELLIER (Brochet Olivetais).

Absents excusés : Françoise ABSOLU (pouvoir à Claude LANCRENON), Michel KLINGEMAN (pouvoir à Bernard LELEU)

Absent : Mairie d'ORLEANS (représentant non désigné à l'heure actuelle)

Bernard LELEU, en tant que Vice-président ouvre la séance à 19h et remercie les syndics présents.

En préambule, Jack NIOCHE a préparé une lettre qui est lue par Stéphanie RAMETTE. Il déplore la non-réélection de l'ancien président Pierre-Louis d'ILLIERS auquel il rend hommage. Il souhaite que l'ensemble des syndics se concentre maintenant sur le bien de la rivière.

Jean-Claude BENNERY remercie Jack NIOCHE pour ses remarques.

Bernard LELEU prend acte de cette lettre.

Guy TOUCHARD prend la parole pour revenir sur l'expérimentation de l'hiver dernier : selon lui, elle est incomplète et des mesures doivent être poursuivies cet hiver en gestion normale des niveaux pour obtenir plus de résultats. Bernard LELEU rappelle que l'ordre du jour prévoit l'élection du président et du vice-président de l'ASRL et que l'on reparlera de cette expérimentation plus tard si le temps le permet.

Election du président. Un seul candidat : Claude LACRENON

Un vote à bulletin secret est demandé et accepté.

Il y a donc 16 votants et 2 pouvoirs.

A la demande de Jack NIOCHE, Claude LANCRENON expose succinctement son programme sur lequel il reviendra s'il est élu : gouvernance participative avec une participation accrue des syndics, importance de la commission technique, développement d'informations vers les communes partenaires et d'autres

associations, poursuite de la commission patrimoine avec Françoise ABSOLU, faire de l'ASRL une force de proposition auprès de nos partenaires, dont la DDT.

Jérôme RICOU et Gérard DENIS comptent et ouvrent les bulletins

18 bulletins dont 16 OUI et 2 NON

Claude LANCRENON est élu et chaleureusement applaudi.

Election du vice-président. Un seul candidat : Bernard LELEU

18 bulletins dont 14 OUI et 4 NON.

Bernard LELEU est élu et conforté par Claude LANCRENON pour former un tandem efficace.

Claude LANCRENON remercie l'action de Pierre-Louis d'ILLIERS ces deux dernières années. Il salue sa manière de conduire la dernière AG, d'avoir permis à différents interlocuteurs de s'exprimer et en particulier aux riverains qui l'ont souhaité. Pierre Louis d'ILLIERS a rappelé à juste titre la responsabilité des riverains quant à l'entretien de leur rive, de leurs arbres et du bâti.

Claude LANCRENON revient sur l'organisation et le fonctionnement de l'ASRL et distribue une « note d'orientation et de programmation » (en annexe de ce compte-rendu).

Au cours de la présentation, plusieurs propositions ont été observées :

* Christophe DUPONT mettra en place un espace WhatsApp à destination des Syndics.

* Olivier NIOCHE fait remarquer que les bulletins de salaire pourraient être réalisés par l'administration et intervient sur l'organisation du travail de nos deux employés ainsi que sur la sécurité et la nécessité de contrôler leurs habilitations dans leurs travaux.

* Un règlement intérieur devra être mis en chantier.

Claude LANCRENON décrit les axes de travail de l'ASRL à court et moyen terme :

* Déterminer les travaux et évaluer les moyens à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de notre rivière : Bancs de sable, vase, décantation du Dhuy, etc.

* Inciter les riverains à entretenir leurs arbres, en couper peut-être préventivement et en replanter

* Avec l'Université d'Orléans, évaluer les plantes invasives

* L'inventaire des ouvrages et moulins sera à poursuivre et à développer ; il conviendra de définir les priorités.

* Une boîte à idées sera ouverte sur les autres actions à entreprendre : animations par bassin, accueil des nouveaux arrivants en particulier les meuniers sur la gestion des vannes et tous les autres riverains vis-à-vis de leur responsabilité face à la rivière.

* Didier CHATELIER, président du Brochet Olivétain, rappelle à tous les riverains qui veulent pêcher dans la rivière l'obligation de la carte de pêche appropriée. Ce sera noté dans le prochain bulletin.

Date de la prochaine Assemblée Générale. Une discussion s'engage sur la date tardive de cette année pour cause de Covid. Il est souhaitable de la prévoir fin mai 2021 si les circonstances le permettent.

Claude LANCRENON remercie les participants d'être venus et les remercie à nouveau pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

La séance est close à 20h15.

Le président de séance
Bernard LELEU

Le secrétaire de séance
Denis FOURNIER